



1er appel d'offres éolien en mer : Les critères d'appréciation des offres des candidats

2 avril 2012 (mis à jour le 3 avril 2012)

Cet appel d'offres doit conduire à la constitution d'une filière industrielle dans le domaine de l'éolien en mer. La qualité du projet industriel, son intérêt économique et social, et le respect de l'environnement, seront, avec le prix d'achat de l'électricité proposé, des critères déterminants pour la sélection des candidats.

1 Le prix d'achat de l'électricité proposé (40%)

La compétitivité du prix proposé par le candidat sur chaque lot est évaluée en tenant compte des conditions particulières d'implantation de chaque zone.

2 La qualité du projet industriel (40%)

Les offres des candidats doivent préciser les principales caractéristiques de leur organisation industrielle. Chaque candidat doit ainsi présenter ses intentions et engagements en terme de :

- Constitution et sécurisation d'une ligne d'approvisionnement et d'assemblage ;
- Mobilisation des infrastructures portuaires ;
- Partenariats industriels sur l'ensemble de la chaîne (composants, génie civil, ingénierie, transport, maintenance...) et fourniture des accords ou protocoles d'accord à l'appui de ce plan ;
- Emplois générés par le projet ;
- Développement social et actions de diversification et de reconversion des entreprises ;
- Actions en matière de recherche et développement, pour le développement de l'éolien en mer, et notamment dans les conditions d'implantation des côtes françaises.

Les exigences de capacités financières et techniques des candidats seront également évaluées pour valoriser les projets les plus solides, et contribuer à assurer la réalisation effective des projets.

Les offres soumises devront notamment :

- présenter un niveau de fonds propres supérieur à 20% du montant total de l'investissement ;
- décrire l'expérience technique du candidat et de ses partenaires, la robustesse du plan d'affaire du projet, et la robustesse du plan de financement aux variations des conditions de marché.

3 Le respect de l'Environnement (10%)

Le candidat doit présenter dans son offre les mesures qu'il envisage pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet sur l'environnement. Il s'engage en outre à concevoir, construire, exploiter et démanteler l'installation de manière à minimiser les impacts sur l'environnement et à remettre le site en état à la fin de l'exploitation.

Enfin, le candidat présente ses actions en matière de recherche et développement, pour la réduction, l'évitement et la compensation des impacts environnementaux des parcs éoliens en mer dans les conditions d'implantation des côtes françaises.

4 La prise en compte des usages existants du domaine maritime (10%)

En matière de sécurité, le candidat doit présenter dans son offre les mesures qu'il prévoit de mettre en oeuvre afin de maîtriser les impacts éventuels du projet sur la surveillance du territoire, la navigation, la circulation aérienne...

Concernant les activités de pêche, le candidat doit :

- optimiser l'emprise de l'installation sur le domaine maritime et minimiser le nombre d'équipements ;
- minimiser l'exclusion des activités existantes pendant la construction et l'exploitation de l'installation afin de permettre la meilleure utilisation de l'espace maritime, dans des conditions acceptables de sécurité de navigation, et sous réserve des autorisations et prescriptions ultérieures ;
- proposer et mettre en oeuvre les mesures permettant d'évaluer, de suivre et de compenser les impacts de l'installation sur l'exploitation de la ressource halieutique par les entreprises de pêche professionnelles concernées.

En outre, dès la sélection du candidat par l'Etat, une instance de concertation et de suivi, placée sous l'autorité des Préfets compétents, sera mise en place pour chaque projet, associant notamment le candidat retenu, les services de l'Etat et les représentants des Comités des Pêches concernés. Cette instance sera le lieu d'échange privilégié entre le candidat et les parties prenantes locales pour appréhender au mieux – et le plus en amont possible - les enjeux et impacts éventuels du projet d'installation éolienne en mer sur les usages existants et élaborer des recommandations.

Barème de notation des offres

Volet industriel	
Total points	40
Capacités de production	14
Impact des activités industrielles (empreinte carbone)	2
Réduction des risques - expérience technique	22
<i>Source d'approvisionnement alternative pour les composants critiques</i>	2
<i>Robustesse financière du plan d'affaire</i>	2
<i>Robustesse du montage financier</i>	2
<i>Expérience en matière de développement et de construction de parcs éoliens en mer</i>	3
<i>Expérience en matière d'exploitation de parcs éoliens en mer</i>	3
<i>Robustesse de l'analyse des risques techniques, environnementaux et sociaux et pertinence des dispositions compensatrices de ces risques.</i>	5
<i>Mesures envisagées pour l'évaluation, la réduction et la gestion des risques liés à la sécurité maritime</i>	5
Recherche et développement (engagements liés à chaque parc éolien directement)	2
Activités existantes et environnement	
Total points	20
Minimisation de l'emprise sur le domaine public maritime	10
Qualité des mesures d'évitement, réduction, compensation sur les activités existantes pendant la construction et l'exploitation	4
Qualité des mesures d'évitement, réduction, compensation sur l'environnement pendant la construction et l'exploitation	4
Qualité des actions de suivi environnemental, incluant les mesures d'évitement, réduction et compensation	1
Qualité des mesures d'évitement, réduction et compensation liées au démantèlement	1
Prix	
Total points	40
Total général des points	100